

COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 17 juin 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/06/2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept juin à 16 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Laurent LOVICHI, Charles RONGICONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI

Représentés : Jean MORACCHINI par Christian MORACCHINI, Jean-Jacques GIOVANNONI par Ours-Jean CAPOROSSI, Ange MORACCHINI par Jacques CRISTIANI

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: Convention exceptionnelle - Restaurant communal - N° 2023_028

Le Maire expose à son conseil municipal qu'il a reçu une proposition de location du restaurant communal pour des événements relatifs à l'activité estivale essentiellement et quelques animations hivernales.

Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les conditions d'une convention pour la location du restaurant communal à titre exceptionnel, à savoir :

- 6 événements durant les mois de juillet et août 2023,
- une manifestation par mois pour les mois de septembre 2023 à décembre 2023.
- Un tarif unique de 150 euros par date.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE

- **d'adopter** les conditions proposées par le Maire,
- **d'autoriser** le Maire à rédiger et signer la convention de location au tarif exceptionnel
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à l'opération

Le règlement se fera mensuellement auprès du Service de Gestion Comptable de Corte -
L'Île-Rousse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 juin 2023 et
publié ou notifié le 22 juin 2023

Le Maire



C. MORACCHINI